



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 4 novembre 1997 — N° 128**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**4 novembre 1997**

---

**4 novembre 1997**

---

**Le mardi 4 novembre 1997**

**N° 128**

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 163 Loi modifiant la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions législatives relativement aux biens soumis à l'administration provisoire du curateur public.

La motion est adoptée.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 164 Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

La motion est adoptée.

n° 165 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur le ministère du Revenu, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et la Loi sur le régime de rentes du Québec.

La motion est adoptée.

**4 novembre 1997**

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 248 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec —  
Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 1997.

(Dépôt n° 1190-971104)

M. Jutras (Drummond) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 248, Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 248 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'éducation et la ministre de l'Éducation sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

#### **Dépôts de documents**

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

#### **CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

L'Honorable lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires # 2 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, conformément à l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 31 octobre 1997

Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits supplémentaires # 2 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1191-971104)

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires # 2 pour 1997-1998 sont renvoyés à la commission plénière.

---

**4 novembre 1997**

---

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997, des Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes : Laurentides, Montérégie, Outaouais.

(Dépôt n° 1192-971104)

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997, d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

(Dépôt n° 1193-971104)

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, les rapports annuels 1996-1997 des Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes : Laurentides, Montérégie, Outaouais soient déferés à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1194-971104)

\_\_\_\_\_

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Affaires municipales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1195-971104)

Le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, pour l'exercice financier

**4 novembre 1997**

---

terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1196-971104)

M. le Président dépose :

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, copie du préavis de la motion proposée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 5 novembre 1997, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1197-971104)

Puis, il dépose :

Le rapport, présenté par M. Michel Côté, député de La Peltrie et vice-président de la Commission de l'administration publique, de la dix-huitième Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics, tenue à Edmonton, Alberta, les 14, 15 et 16 septembre 1997.

(Dépôt n° 1198-971104)

### **Dépôt de pétitions**

Sont déposés deux extraits de pétition concernant la réforme de l'aide sociale :

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement,

—l'extrait d'une pétition signée par 2 514 citoyens et citoyennes de la région de Lanaudière, par M. Blais (Masson);

(Dépôt n° 1199-971104)

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,

—l'extrait d'une pétition signée par 743 citoyens et citoyennes du comté de Sainte-Marie—Saint-Jacques, par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

(Dépôt n° 1200-971104)

### **Questions et réponses orales**

**4 novembre 1997**

---

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le mois de la réanimation cardio-respiratoire et rappelle l'importance des techniques de RCR qui permettent, à chaque année, de sauver un nombre important de vies.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite tous ceux et celles qui ont été élus au sein des différents conseils municipaux, soit à titre de maire ou de conseiller, lors des élections du dimanche 2 novembre 1997 et remercie les candidats qui se sont présentés de même que les personnes qui se sont retirées après plusieurs années de services auprès de leurs concitoyens.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 170 à 173 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture procède à des consultations particulières sur le rapport du comité sur le développement d'une très grande

#### **4 novembre 1997**

---

bibliothèque intitulé « Une grande bibliothèque pour le Québec », les 11, 12, 13, 18 et 19 novembre 1997 et, à cette fin, entendes les individus et organismes suivants :

Le mardi 11 novembre 1997

- de 9 heures à 9 h 45, des remarques préliminaires;
- de 9 h 45 à 10 h 30, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL);
- de 10 h 30 à 11 h 15, l'Union des écrivains et des écrivaines du Québec (UNEQ);
- de 11 h 15 à 12 heures, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED);
- de 15 heures à 15 h 45, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Paule Leduc;
- de 15 h 45 à 16 h 30, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- de 16 h 30 à 17 h 15, l'Association des producteurs de multimédia du Québec (APMQ);
- de 17 h 15 à 18 h 00, l'Association des libraires du Québec (ALQ);

Le mercredi 12 novembre 1997

- de 9 heures à 9 h 45, l'Académie des lettres du Québec;
- de 9 h 45 à 10 h 30, M. Jean-Paul Baillargeon;
- de 10 h 30 à 11 h 15, Mme Louise Guay, Public Technology;
  
- de 11 h 15 à 12 heures, Mme Diane Mittermeyer;
- de 15 heures à 15 h 45, le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ);
- de 15 h 45 à 16 h 30, l'Association des éditeurs anglophones du Québec (AÉAQ);
- de 16 h 30 à 17 h 15, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ);
- de 17 h 15 à 18 h 00, la Ville de Québec, Jean-Paul L'Allier;

## 4 novembre 1997

---

Le jeudi 13 novembre 1997

- de 9 heures à 9 h 45, la Conférence des recteurs et principaux du Québec (CREPUQ);
- de 9 h 45 à 10 h 30, la Ville de Montréal;
- de 10 h 30 à 11 h 15, Mme Hélène Fotopoulos (RCM);
- de 11 h 15 à 12 heures, la Communauté urbaine de Montréal (CUM);
- de 15 heures à 15 h 45, Héritage Montréal;
- de 15 h 45 à 16 h 30, le Regroupement des CRSBP (Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques);
- de 16 h 30 à 17 h 15, l'Association des bibliothèques publiques de l'Île de Montréal;
- de 17 h 15 à 18 h 00, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

Le mardi 18 novembre 1997

- de 15 h 45 à 16 h 30, les Amis de la bibliothèque de Montréal;
- de 16 h 30 à 17 h 15, the Quebec Library Association;
  
- de 17 h 15 à 18 h 00, Marie McAndrew, vice-présidente du Centre de recherche en relations ethniques;

Le mercredi 19 novembre 1997

- de 15 heures à 15 h 45, l'Association des écrivains et écrivaines québécois pour la jeunesse;
  - de 15 h 45 à 16 h 30, le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM);
  - de 16 h 30 à 17 h 15, la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP);
  - de 17 h 15 à 18 h 00, les remarques finales;
- QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée

**4 novembre 1997**

---

également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 149, Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants :

—la Commission des transports et de l'environnement se réunira afin d'examiner les orientations, les activités et la gestion de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

—la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère des Affaires municipales de janvier 1996 à mars 1997.

**4 novembre 1997**

---

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 5 novembre 1997, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les nombreuses coupures imposées aux plus démunis de notre société par le gouvernement du Parti québécois.

Puis, M. le Président rend la décision suivante relativement à la question soulevée par le député de Nelligan, le jeudi 30 octobre 1997, par laquelle il voulait connaître les initiatives qu'allait prendre le Président pour s'assurer que l'Assemblée étudie le rapport spécial du Protecteur du citoyen déposé devant l'Assemblée le même jour par le Président.

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

En cette matière, la loi ne confie aucun autre rôle au Président que celui de déposer le rapport du Protecteur du citoyen devant l'Assemblée. Comme il n'y a aucune obligation légale d'étudier ce rapport en commission parlementaire, seul un mandat confié à une commission compétente, conformément aux règles de procédure de l'Assemblée nationale, pourrait permettre d'étudier ce rapport. À cet égard, il y a diverses avenues possibles: le mandat pourrait être confié par l'Assemblée à une commission parlementaire, à la suite d'un ordre qu'elle adopterait. Une commission pourrait aussi se saisir du mandat de sa propre initiative, en vertu de l'article 149 du Règlement, si elle estimait que le sujet traité dans le rapport relève de sa compétence. Également, la Commission des institutions pourrait entendre le Protecteur du citoyen sur son rapport spécial, en vertu de l'article 294.1 du Règlement. Enfin, la Commission de l'administration publique pourrait se donner un mandat en vertu de la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

**4 novembre 1997**

---

*Adoption*

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 156, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 156 est adopté.

---

À 16 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 18 heures.

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Trudel, ministre des Affaires municipales, au nom du ministre de la Justice, concernant la liberté d'expression et une poursuite personnelle d'un ministre de son gouvernement contre une citoyenne de la région de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Sirros (Laurier-Dorion) à M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, concernant l'entente avec Recyc-Québec sur la consignation des contenants à remplissage unique de la bière et des boissons gazeuses;
- le troisième, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, concernant la cotisation rétroactive des employés à pourboire.

---

À 18 h 42, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 novembre 1997, à 10 heures.

**4 novembre 1997**

---

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**